



Rolls-Royce plc

Plan mondial d'actionnariat des salariés de Rolls-Royce plc

Accord d'attribution d'actions gratuites

Rolls-Royce Holdings plc (la « Société ») a l'intention de vous attribuer des actions gratuites dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat des salariés de Rolls-Royce plc (« le Plan ») (l'« Attribution d'actions gratuites »).

Un résumé des conditions de cette Attribution d'actions gratuites est donné ci-après.

Cet Accord d'attribution d'actions gratuites, l'Annexe mondiale, les Règles du Plan et tout autre document ou communication qui vous est fourni dans le cadre du Plan (les « Documents du Plan ») constituent votre accord pour recevoir une Attribution d'actions gratuites dans le cadre du Plan.

Si vous ne remplissez pas et ne renvoyez pas un formulaire de désistement d'ici au 2 septembre 2024, vous serez réputé(e) avoir accepté les conditions énoncées dans les Documents du Plan. Un lien vers le formulaire de désistement se trouve sur les communications qui vous sont envoyées directement par courriel, ainsi que sur www.shareplans.rolls-royce.com. Les mots et expressions utilisés dans le présent Accord d'attribution d'actions gratuites ont le sens qui leur est donné dans les Règles du Plan.

Date d'attribution	12 septembre 2024
Nombre d'actions concernées par l'Attribution	Vous recevrez 150 actions gratuites. La valeur des actions que vous recevrez dépendra de la valeur marchande des actions à la date d'acquisition prévue.
Conditions	Vous devez être salarié(e) au 1er août 2024 et rester employé(e) de manière continue chez Rolls-Royce jusqu'au 12 septembre 2025 pour recevoir les actions faisant l'objet de votre Attribution.
Forclusion	Si vous quittez Rolls-Royce avant le 12 septembre 2025, vous perdrez le droit de recevoir les actions, sauf si vous partez pour l'une des raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Retraite- Licenciement- Décès en service- Invalidité, maladie ou blessure grave- L'entreprise pour laquelle vous travaillez est vendue (« motifs de départ favorables »), sauf décision contraire de la Société.



Date d'acquisition prévue	12 septembre 2025.
Droits des actionnaires	Vous n'aurez aucun droit en tant qu'actionnaire, par exemple vous n'aurez pas le droit de percevoir des dividendes et n'aurez pas le droit de voter aux Assemblées générales de Rolls-Royce, jusqu'à la Date d'acquisition prévue.
Dividendes et réinvestissement	<p>Le paiement de dividendes n'est pas garanti. Les paiements de dividendes sont normalement effectués par l'émission d'Actions C rachetables, d'une valeur de 0,1 penny chacune.</p> <p>Si vous laissez vos Actions dans le compte d'actions géré par le Gestionnaire du Plan d'actions nommé par Rolls-Royce après la Date d'acquisition prévue :</p> <ul style="list-style-type: none">a. toutes les Actions C reçues seront rachetées comptant et les liquidités correspondantes seront réinvesties dans des actions ordinaires de Rolls-Royce ; etb. tout montant non utilisé pour acheter des Actions Rolls-Royce ordinaires sera reporté et ajouté au prochain paiement de dividendes à réinvestir.
Compte-titres :	Les Actions gratuites qui vous seront octroyées dans le cadre du Plan seront placées dans un compte-titres et détenues en votre nom par le Gestionnaire du Plan d'actions.
Gestionnaire du Plan d'actions	Equiniti Share Plan Trustees Limited est le Gestionnaire du Plan d'actions qui recevra et détiendra vos Actions du Plan en fiducie pour votre compte selon les termes du Plan dès lors qu'elles auront été acquises.